

Application de pesticides dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles

Si vous souhaitez remplir le formulaire de façon interactive, vous devez l'enregistrer sur votre poste.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS CORRESPONDANT À CHAQUE SECTION DE LA DEMANDE.

Toutes les informations recueillies seront traitées de manière confidentielle. Ne pas inscrire de renseignements personnels dans les champs de texte autres que ceux des sections 2 à 5, 11 et 12.

Avis préalable aux travaux

1 Activité visée

Application par voie terrestre d'un pesticide pour l'entretien d'un corridor de transport routier ou ferroviaire

Application par voie terrestre ou au moyen d'un aéronef d'un phytocide pour contrôler la végétation sur la structure d'une digue ou d'un barrage ou au pourtour d'une centrale

Application au moyen d'un aéronef d'un phytocide ou du *Bacillus thuringiensis kurstaki* dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles

2 Propriétaire ou exploitant du territoire

Nom

Numéro

Rue

App., bureau

Municipalité

Province

Code postal

3 Personne chargée de fournir des renseignements

Nom

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Téléphone cellulaire

Courriel

4 Titulaire de permis

Nom

Numéro de permis

40

5 Titulaires de certificat

Ne s'applique pas

Nom

Prénom

Numéro de certificat

40

40

40

6 Travaux d'application de pesticides projetés

Nom du pesticide

Numéro d'homologation

1
2
3
4
5

Quantité
(unités)

Dosage
(unités)

Nombre
d'applications

Mode d'application

Équipement

1
2
3
4
5

Voie terrestre	Voie aérienne
Voie terrestre	Voie aérienne
Voie terrestre	Voie aérienne
Voie terrestre	Voie aérienne
Voie terrestre	Voie aérienne

Dates projetées des travaux

OU

Intervalle de dates

Superficie

Unités

1
2
3
4
5

DU	AU
DU	AU
DU	AU
DU	AU
DU	AU

Superficie totale

7 Renseignements supplémentaires pour une application au moyen d'un aéronef

Ne s'applique pas

Localisation de la base d'opération

Sites potentiels de déversement d'urgence

8 Documents à joindre à l'avis préalable

Cartographie délimitant les zones d'application du pesticide ainsi que les superficies à l'intérieur de ces zones sur lesquelles l'application de pesticides est interdite

Copie de l'étiquette de chaque pesticide utilisé

Copie du message devant être publié dans un journal distribué sur le territoire où les travaux seront réalisés ou diffusé par une station de télévision ou de radio qui diffuse sur ce territoire, sauf pour l'application sur la structure d'une digue ou d'un barrage ou au pourtour d'une centrale

9 Signature

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

10 Autorisation relative aux renseignements personnels

Par la présente, je reconnais :

Que la Direction régionale concernée du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé le Ministère) doit recueillir les renseignements personnels demandés aux présentes afin de traiter cet avis préalable à l'application de pesticides dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles;

Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication, de transmission d'informations recueillies ou de documents, le cas échéant, à même le formulaire;

Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

Que j'autorise la Direction régionale concernée à communiquer avec moi suivant les coordonnées déclarées aux présentes;

Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès de la Direction régionale concernée;

Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un autre secteur au sein du Ministère, mais ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;

Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une conservation et une transmission sécuritaire de mes renseignements;

Qu'en tout temps, j'ai le droit d'accéder aux renseignements fournis à la Direction régionale concernée et d'en obtenir la rectification;

Que mes renseignements ne seront conservés que sur une période de 5 ans et seront détruits après cette période.

En apposant ma signature, j'accepte les conditions ci-haut décrites.



Date (AAAA-MM-JJ)

Les renseignements personnels visés par la présente autorisation sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Application de pesticides dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles

Rapport de réalisation des travaux

11 Titulaire de permis

Le nom du titulaire de permis qui a exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis sont identiques à ceux inscrits à la section 4.

Nom	Numéro de permis
	40

12 Titulaires de certificat

Le nom des titulaires de certificat qui ont exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que leur numéro de certificat sont identiques à ceux inscrits à la section 5.

Nom	Prénom	Numéro de certificat
		40
		40
		40
		40
		40

13 Zones traitées

Les zones traitées sont identiques à celles figurant sur la cartographie de la section 7.

14 Travaux d'application de pesticides réalisés

Les travaux réalisés sont identiques à ceux inscrits à la section 6.

Nom du pesticide

Numéro d'homologation

1
2
3
4
5

Quantité
(unités)

Équipement

1
2
3
4
5

Dates des travaux

1
2
3
4
5

15 Signature du responsable des travaux

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

16 Conditions météorologiques

Température
(°C)

Humidité relative
(%)

Vitesse du vent
(km/h)

Direction du vent

Ensoleillement

Autres

1
2
3
4
5

Instructions

Dans le cas d'un avis préalable requis pour l'**entretien d'un corridor de transport d'énergie** (article 64 ou 83), utilisez le formulaire [Application de pesticides pour l'entretien d'un corridor de transport d'énergie](#).

Avis préalable aux travaux

Les **sections 1 à 10** du formulaire sont fournies aux fins d'application de l'article 64, 74.5 ou 83 du [Code de gestion des pesticides](#).

Les personnes suivantes doivent transmettre, au moins 21 jours avant le début des travaux, un avis au bureau du Ministère de la région où auront lieu les travaux et à la municipalité locale concernée ou, s'il s'agit d'un territoire non organisé, la municipalité régionale de comté concernée :

- Le propriétaire ou l'exploitant d'un corridor de transport routier ou ferroviaire qui projette d'y appliquer ou d'y faire appliquer, par voie terrestre, un pesticide pour son entretien (article 64);
- Celui qui projette d'appliquer ou de faire appliquer un phytocide, par voie terrestre ou au moyen d'un aéronef, pour contrôler la végétation sur la structure d'une digue ou d'un barrage ou au pourtour d'une centrale (article 74.5);
- Celui qui projette d'appliquer ou de faire appliquer, au moyen d'un aéronef, un phytocide ou du *Bacillus thuringiensis kurstaki* (*Btk*) dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles (article 83).

La transmission des **pages 1 à 3** du présent formulaire dûment rempli, accompagné des documents exigés, répond à cette exigence. Expédiez-les par la poste au [bureau du Ministère](#) de la région où auront lieu les travaux.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la note explicative associée à l'article l'article 64, 74.5 ou 83 du [Guide de référence du Code de gestion des pesticides](#).

1 Activité visée

Vous devez remplir un formulaire pour chaque avis à transmettre. Cochez l'activité visée par les travaux d'application de pesticides à effectuer.

2 Propriétaire ou exploitant du territoire

Inscrivez le nom et l'adresse du propriétaire ou de l'exploitant du territoire où les travaux auront lieu.

3 Personne chargée de fournir des renseignements

Inscrivez le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel de la personne chargée de fournir des renseignements sur les travaux.

4 Titulaire de permis

Inscrivez le nom du titulaire de permis qui réalisera les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis.

5 Titulaires de certificat

Cochez la case « Ne s'applique pas » dans le cas d'un avis requis en vertu de l'article 74.5 du Code de gestion des pesticides.

Dans les autres cas, inscrivez les noms des titulaires d'un certificat qui effectueront les travaux d'application de pesticides ainsi que leur numéro de certificat. Fournissez une liste si nécessaire.

6 Travaux d'application de pesticides projetés

Inscrivez le nom et le numéro d'homologation de chaque pesticide qui sera appliqué.

Pour chaque pesticide, inscrivez la quantité en indiquant les unités, le dosage en précisant les unités, le nombre prévu d'applications, le mode d'application ainsi que le type d'équipement qui sera utilisé.

Indiquez le plus précisément possible les dates projetées des applications, ou sinon, un intervalle de dates, et la superficie totale du territoire (en mètres carrés ou en hectares) sur lequel chaque pesticide sera appliqué. Fournissez une liste si nécessaire.

7 Renseignements supplémentaires pour une application au moyen d'un aéronef

Si les applications seront effectuées uniquement par voie terrestre ou au moyen d'un aéronef sur une digue, un barrage ou au pourtour d'une centrale, cochez la case « Ne s'applique pas ».

Dans les autres cas, décrivez la localisation de la base d'opération pour chaque aéronef utilisé et les sites potentiels de déversement d'urgence dans l'éventualité où l'aéronef serait en difficulté.

8 Documents à joindre à l'avis préalable

Joignez une cartographie délimitant les zones d'application des pesticides ainsi que les superficies à l'intérieur de ces zones sur lesquelles l'application de pesticides est interdite en vertu des articles 50, 52, 59 et 60 du Code de gestion des pesticides.

Joignez également une copie de l'étiquette de chaque pesticide qui sera appliqué.

Lorsque cela est requis, joignez une copie du message qui doit être publié dans un journal distribué sur le territoire où les travaux seront réalisés ou diffusé par une station de télévision ou de radio qui diffuse sur ce territoire, conformément à l'article 63 du Code de gestion des pesticides.

9 Signature

En signant l'avis préalable, vous déclarez que les renseignements fournis aux sections 1 à 8 sont exacts. Apposez votre signature et inscrivez la date au format AAAA-MM-JJ.

10 Autorisation relative aux renseignements personnels

Seules les personnes physiques sont visées par la présente autorisation.

Les renseignements personnels visés par la présente section sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

En apposant votre signature, vous acceptez les conditions qui y sont décrites.

Rapport de réalisation des travaux

Les **sections 11 à 15** du formulaire sont fournies aux fins d'application de l'article 85 du Code de gestion des pesticides.

Les personnes suivantes doivent transmettre au Ministère, au plus tard deux mois après la fin des travaux, un rapport sur leur réalisation :

- Celui qui a appliqué ou a fait appliquer, au moyen d'un aéronef, un phytocide ou du *Btk* dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles;
- Le propriétaire ou l'exploitant d'une forêt du domaine de l'État ou d'un corridor de transport routier ou ferroviaire qui y a appliqué ou y a fait appliquer, au moyen d'un aéronef, un phytocide ou du *Btk*.

La transmission des **pages 4 et 5 et, le cas échéant, des pages 1 à 3** du présent formulaire dûment rempli répond à cette exigence. Expédiez-le par la poste au [bureau du Ministère](#) de la région où ont eu lieu les travaux.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la note explicative associée à l'article 85 du Guide de référence du Code de gestion des pesticides.

11 Titulaire de permis

Si le nom du titulaire de permis qui a exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis sont identiques à ceux inscrits à la section 4, cochez la case.

Sinon, inscrivez son nom ainsi que son numéro de permis.

12 Titulaires de certificat

Si le nom des titulaires de certificat qui ont exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que leur numéro de certificat sont identiques à ceux inscrits à la section 5, cochez la case.

Sinon, inscrivez leur nom ainsi que leur numéro de certificat. Fournissez une liste si nécessaire.

13 Zones traitées

Dans le cas où les zones traitées sont identiques à celles figurant sur la cartographie de la section 8, cochez la case.

Sinon, décrivez les zones traitées le plus précisément possible ou joignez une cartographie délimitant ces zones.

14 Travaux d'application de pesticides réalisés

Si les travaux réalisés sont identiques à ceux inscrits à la section 6, cochez la case.

Sinon, inscrivez le nom et le numéro d'homologation de chaque pesticide appliqué. Pour chaque pesticide, inscrivez la quantité en indiquant les unités. Pour chaque application par aéronef, indiquez l'équipement employé (p. ex. type d'aéronef). Fournissez une liste si nécessaire.

15 Signature

En signant le rapport de réalisation des travaux, vous déclarez que les renseignements fournis aux sections 11 à 14 sont exacts. Apposez votre signature et inscrivez la date au format AAAA-MM-JJ.

Registre des travaux

Les **sections 13, 14 et 16** du formulaire sont fournies aux fins d'application de l'article 65 ou 84 du Code de gestion des pesticides.

Les personnes suivantes doivent tenir un registre des travaux et le conserver pour une période de cinq ans à compter de la date de la dernière inscription :

- Le propriétaire ou l'exploitant d'un corridor de transport routier ou ferroviaire qui y applique ou y fait appliquer, par voie terrestre ou au moyen d'un aéronef, un pesticide pour son entretien (article 65 ou 84);
- Celui qui applique ou fait appliquer, au moyen d'un aéronef, un phytocide ou du *Btk* dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles (article 84);
- Le propriétaire ou l'exploitant d'une forêt du domaine de l'État qui y applique ou y fait appliquer, au moyen d'un aéronef, un phytocide ou du *Btk* (article 84).

La conservation des **pages 4 et 5 et, le cas échéant, des pages 1 à 3** du présent formulaire dûment rempli répond à cette exigence.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la note explicative associée à l'article 65 ou 84 du Guide de référence du Code de gestion des pesticides.

16 Conditions météorologiques

Décrivez les conditions météorologiques qui avaient cours au moment de chaque application de pesticides indiquée à la section 14, en termes de température, d'humidité relative, de vitesse et de direction du vent, d'ensoleillement ou d'ennuage.